



CHARTRE PING-PONG

Applicable à compter du 10 mars 2026

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Être apte physiquement pour les activités choisies (se mettre en relation avec son médecin traitant, remplir le questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique pour tous « Q-AAP »).
- Respecter les infrastructures mises à disposition par la mairie, le matériel fourni par le club et l'environnement extérieur.
- Avoir sur soi les documents suivants lors de la pratique : la licence, la carte Vitale, la carte européenne d'assurance maladie (en cas de sortie hors de France) ainsi que le passeport santé.
- Respecter le créneau de pratique (lieu, horaire).
- Communiquer ses problèmes de santé ou mal-être récent.
- Pas de discrimination, quelle qu'elle soit.
- Respect mutuel entre adhérents (accepter de jouer avec plus faible que soi).
- Respect de l'animateur.

CONSIGNES RELATIVES À L'ACTIVITÉ

- Convivialité.
- Équipement : pantalon ou short, chaussure adaptée, eau.
- Ne pas prendre trop de balles.
- Aider à l'installation et au rangement des tables et des séparations.
- Participation aux échauffements et aux étirements.
- Respecter dans la mesure du possible les horaires.
- Respecter les consignes données par les animateurs.
- Respecter les règles de sécurité (circulation pour récupérer une balle).